

# Compte Rendu de la réunion de Conseil Municipal 28 mars 2022

\*\*\*

## Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021 :

Aucune Remarque n'étant formulée, le Compte-rendu du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## DELIBÉRATION N°01-03-2022 Compte de gestion 2021 :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est, établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **Déclare** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## DELIBÉRATION N°02-03-2022 Compte administratif 2021 :

### Compte Administratif 2021 :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 290 012,05 €

Recettes : 702 592, 58 €

#### Investissement :

Dépenses : 56 140,27 €

Reste à réaliser : 16 065,41 €

Recettes : 68 103,62 €

Reste à réaliser : 8 278,00 €

#### Résultat de clôture

Fonctionnement : 412 580,53 €

Investissement : 11 963,35 €

**Résultat global : 424 543,88 €**

Sous la présidence de M. Frédéric BÉRULLIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

## DELIBÉRATION N°03-03-2022 Affectation des résultats 2021 :

Le Conseil municipal constate que le CA 2021 fait apparaître un

• Excédent de fonctionnement de 27 470,75 €

• Excédent reporté de 385 109,78 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 412 580,53 €**

• Excédent d'investissement de 11 963,35 €

• Déficit des restes à réaliser de 7 787,41 €

**Soit un excédent de financement de 4 175,94 €**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation**

• **En fonctionnement (002) + 412 580,53 €**

• **En investissement (001) + 11 963,35 €**

## DELIBÉRATION N°04-03-2022 Vote taux des 3 taxes :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des trois taxes et le produit qui en résulte.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2021 ci-dessous :

	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	29,03 %	84 303 €
Taxe Foncière Non Bâti	17,46 %	6 705 €
CFE	13,54 %	3 696 €

Soit un total de : 94 704 €

M. Vincent RETOURNÉ demande à ce qu'il soit bien précisé sur le Compte Rendu de la réunion distribué aux habitants que la commune, une nouvelle fois, n'augmente pas les taux d'impositions. M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il faut s'attendre à une augmentation conséquente concernant la taxe du ramassage des ordures ménagères au niveau de la CCALN.

L'Assemblée après avoir délibéré, **décide de ne pas augmenter ces taux** et vote à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2022 :

- **Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI** 29,03 %
- **Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI** 17,46 %
- **Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES** 13,54 %

### **DELIBÉRATION N°05-03-2022 Subventions aux associations :**

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite à la demande émise l'année précédente d'avoir un état des comptes des associations et une présentation de projet avant d'attribuer les subventions. Il a reçu 3 dossiers en retour, dont un avec un dépôt ce matin avec un mois de retard par rapport à la date limite initialement fixée au 28 février 2022. M. le Maire présente aux membres les subventions demandées par les associations. Une première demande de subvention est faite par la société de chasse pour un montant de 300 €, celle-ci est acceptée à l'unanimité sous réserve de l'organisation d'un repas et la continuation de l'entretien du marais communal. Pour l'USEP, il est demandé de faire de la communication autour des projets faits avec les enfants. Pour le Comité des fêtes, après concertation des membres du Conseil municipal, le montant décidé est de 2 500 € (2000 € pour l'organisation de la fête foraine et 500 € comme pour deux autres des associations communales). M. le Maire précise qu'il est toujours possible de verser un complément de subvention en cours d'année en cas de soucis justifiés rencontrés par les associations.

Après analyse de tous les dossiers reçus, les membres présents décident, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes.

<b>657362 CCAS :</b>	<b>1 000 €</b>
<b>A.C.P.G. C.A.T.M MOREUIL-MORISEL :</b>	<b>80 €</b>
<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MORISEL :</b>	<b>500 €</b>
<b>COMITÉ DES FÊTES DE MORISEL :</b>	<b>2 500 €</b>
<b>SOMEA :</b>	<b>30 €</b>
<b>LE SOUVENIR FRANCAIS :</b>	<b>50 €</b>
<b>USEP DE MORISEL :</b>	<b>1 000 €</b>
<b>CHÉ CAOUIINS de Morisel :</b>	<b>500 €</b>
<b>SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MORISEL :</b>	<b>300 €</b>

**6574 Subventions de fonctionnement aux associations : 4 960 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de 1 000 € au CCAS ainsi que les versements de subventions aux différentes associations pour un montant total de 4 960 €.

## **DÉLIBÉRATION N°06-03-2022 Budget Primitif 2022 :**

M. le Maire présente le Budget Primitif 2022.

Budget présenté en sur équilibre

**Fonctionnement :** Dépenses : **414 356,71 €** Recettes : **740 470,53 €**

**Investissement :** Dépenses : **87 565,41 €** Recettes = **87 565,41 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N°07-03-2022 Contrat assurance risques statutaires 2022-2025 :**

Le Maire rappelle que la commune a demandé au CDG80 de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition suivante : Durée du contrat : 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025)

## **DÉLIBÉRATION N°08-03-2022 Vente des peupliers Chemin des Vaches :**

M. le Maire signale le mauvais état des peupliers qui se trouvent Chemin des Vaches. Ils ne poussent plus et des maladies sont susceptibles de les atteindre prochainement.

M. le Maire propose de confier la vente de ces arbres à NORD SEINE FORET 2A, coopérative forestière qui accompagne les propriétaires forestiers, de la plantation à la récolte de leur bois.

Plusieurs membres du Conseil proposent de demander si une personne de la commune pourrait être intéressée par ces peupliers. M. Boulogne demande s'il est possible de replanter d'autres arbres à la place pour les promenades, M. le Maire lui répond qu'EnergieTEAM a proposé de donner plusieurs arbres fruitiers à la commune suite à l'implantation des éoliennes sur le territoire de Morisel et propose de les planter à la place des peupliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la coupe de ces arbres et autorise M. le Maire à prendre les décisions et à signer tous les documents concernant cette vente.

## **DÉLIBÉRATION N°09-03-2022 Agrandissement du local communal :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser l'agrandissement du local associatif, il est nécessaire de faire appel à un architecte. M. DUMONT demande pourquoi, M. le Maire lui répond que c'est obligatoire car la commune est une personne morale. M. le Maire propose aux membres du Conseil d'agrandir le local sur le côté qui se trouve à gauche du local et de faire un garage sur le côté droit afin d'y mettre le véhicule de la commune ainsi que la remorque. Le local actuellement utilisé pour le véhicule serait libéré et le local où est stocké la remorque servirait à stocker les barrières et pourrait recevoir des panneaux de signalisation dont la commune peut avoir besoin pour la voirie. M. le Maire informe les membres du Conseil que pour la réalisation de ces travaux, il sera nécessaire d'abattre le sapin qui se trouve à côté du logement N°3. M. le Maire signale que la toiture sera complètement à revoir et qu'en même temps il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture de la cuisine. M. le Maire précise qu'il serait mieux que ce soit la même entreprise qui se charge des deux chantiers et va se renseigner auprès de l'architecte qui réalisera les plans pour connaître les entreprises qui effectuent ces travaux dans les environs (sachant que la toiture actuelle est en tôles fibro).

M. le Maire précise que le montant du coup de l'architecte a été prévu au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la coupe du sapin, la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ces réalisations.

## Questions diverses :

- M. le Maire précise que le columbarium prévu au Budget 2022 était déjà prévu au budget 2021, qu'il ne reste plus qu'une case et que l'emplacement de celui ne va pas être simple à cause de la place restante autour de ceux déjà en place.
- M. le Maire présente aux membres du conseil l'aménagement prévu par le conseil départemental à l'entrée du futur LIDL. Cet aménagement va dans la continuité du projet de sécurisation de la rue Thiers et il est pris en charge par LIDL et le Conseil départemental. Une partie de la voie d'accès sera rétrocédée à la commune. M. DEVOS demande qui sera en charge de l'entretien de cette partie, il lui est répondu que ce sera à la charge de la commune.
- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a participé à la réunion de lancement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) faite par la CCALN.
- M. le Maire informe que les éclairages LED installés sur la D920 n'éclairent pas suffisamment pour la FDE80 et qu'ils devraient être modifiés.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que la commercialisation de la fibre est décalée à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre.
- M. le Maire propose de faire la chasse aux œufs de Pâques au lundi 18 avril. La chasse aux œufs commencera à 10h30 et sera réservée uniquement aux enfants de moins de 12 ans et habitants Morisel.
- M. le Maire fait un point sur les travaux d'ENEDIS, les raccordements sont terminés, il reste des trous à boucher et un poteau est au sol route de Castel.
- M. le Maire a reçu une suggestion de l'APE pour offrir une calculatrice aux élèves de CM2 qui vont aller au collège. Les membres du Conseil sont d'accord avec cette suggestion et acceptent à l'unanimité que ces calculatrices soient achetées et offertes par la commune.
- M. le Maire signale que la personne en charge de l'entretien de la commune va remplacer la clôture qui sépare la cour de l'école et la cour du logement N°1 par une clôture rigide.
- Le projet de sécurisation de la rue Thiers étant prêt, M. le Maire va contacter le cabinet qui a effectué l'étude, pour déterminer une date de présentation aux habitants de la commune.
- M. le Maire propose de fixer une date pour dénomination de la salle des fêtes et de l'école, M. RETOURNÉ se charge de voir si les familles seront disponibles à cette date et en tiendra informé M. le Maire.
- M. BÉRULLIER signale que du remblai a été déposé dans le chemin qui mène à « La remise 4 poils » mais que celui-ci était trop gros, il faudrait communiquer sur ce sujet qu'il n'est possible de déposer du remblai que s'il est de petite taille et aussi penser à prévenir la mairie.
- M. BOULOGNE signale qu'il y a plusieurs trous dans le Chemin des Vaches, il lui est répondu que la réfection de cette voie est compliquée car ce chemin appartient à Morisel mais également à Moreuil et qu'il est mitoyen sur le sens de la longueur.
- M. BÉRULLIER signale qu'il a été contacté par un habitant concernant des déchets situés sur un terrain privé.
- M. JULLIEN demande si une protection va être mise autour de la Borne Incendie située route d'Ailly, M. le Maire lui répond que cela sera vu à la fin des travaux.
- M. DEVOS signale qu'il a eu connaissance de plusieurs remarques concernant les stationnements alternés non respectés dans la commune, il lui est répondu qu'un rappel des horaires et jours de stationnement va être fait aux habitants de la commune.
- M. RETOURNÉ informe qu'il a vu des signalisations par une lumière bleue de passages piétons et propose de matérialiser les passages piétons de la rue Thiers de cette façon. Il enverra une documentation à ce sujet car cela pourrait être vu avant le démarrage de la sécurisation.

- M. DEVOS propose de renouveler la course au trésor ainsi que le concours photos qui ont eu lieu l'an dernier, les membres du Conseil n'y voient aucun inconvénient mais précisent que cela ne doit être ouvert qu'aux habitants de Morisel.
- M. DEVOS demande si une organisation particulière est mise en place en cas d'absence d'une ATSEM, il lui est répondu que les remplacements sont gérés par la CCALN et qu'il n'y a pas forcément de personnel disponible au moment où survient l'absence. M. DEVOS signale que les mails et les messages envoyés aux parents d'élèves en amont par la secrétaire sont appréciés.

## INFORMATIONS UTILES

- **Élections présidentielles** : Les dates des prochaines élections présidentielles sont les 10 et le 29 avril 2022.

Merci de penser à signer votre carte d'électeur et de venir avec votre stylo personnel pour émarger la liste électorale. Le bureau de vote sera à la salle des fêtes.

- **Stationnement alterné** : Selon l'article [R.417-2](#) du code de la route, lorsque le **stationnement est alterné**, il est autorisé du 1<sup>er</sup> au 15 du mois du côté des numéros impairs, du 16 à la fin du mois, du côté des numéros pairs. Le **changement de côté** s'effectue le dernier jour de la période, entre 20h30 et 21h. Merci de respecter ces horaires.

- **Recensement militaire** : Les garçons et les filles doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire à la mairie de leur domicile.

Pour se faire recenser, les pièces suivantes sont nécessaires : livret de famille, pièce d'identité et justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera délivrée pour permettre l'inscription aux examens et concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée).

Cette démarche permet d'effectuer ensuite la Journée Défense et Citoyenneté.

Un document vous sera remis à cette occasion qui justifiera que le recensement a été effectué.

- **Horaires secrétariat de la mairie** : Les horaires du secrétariat de mairie sont les suivants : **Le lundi matin de 09h à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 19h.**

**En dehors de ces horaires, merci de nous écrire à [mairie.morisel@orange.fr](mailto:mairie.morisel@orange.fr) ou laisser un message au 06 33 61 89 60 et nous vous recontacterons dès que possible.**

- **Chasses aux œufs de Pâques** : La chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de la commune de Morisel, de moins de 12 ans, aura lieu le lundi 18 avril à 10h30, rendez-vous devant la mairie.

Prenez soin de vous.